

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -

- Perrignier -

Légende :

Réseaux :

Fossé (ajout Nicot IC)

Réseau d'eaux pluviales

Réseau unitaire

Divers :

Contour de la commune

Contour PLU

Zone humide

Sondage BRGM

Sondage

Bâtiments inexistant

Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)

Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :

Immédiat

Rapproché

Éloigné

Vue d'ensemble :

Date : Novembre 2024

Echelle : 1 / 4 500

Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32

Dessin : M.GAILLARD

NICOT

INGÉNIEURS CONSEILS

74000 THONON-LE-LAC

17 rue Chaudron

74000 THONON-LE-LAC

04 79 00 00 00

www.nicot-engineers.com

contact@nicot-engineers.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

- > Infiltration obligatoire
- > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

- > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)

- > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
- > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.